

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné qu'il semble de toute évidence qu'on ne conclura pas d'entente relativement aux loteries provinciales au cours de la conférence fédérale-provinciale présentement en cours, le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a l'intention de proposer à la Chambre un projet de loi visant à amender le Code criminel afin de permettre les loteries provinciales, et ce dans un avenir très rapproché, ainsi que l'a promis le parti libéral lors de la dernière campagne électorale?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le préambule de la question qui anticipe tout à fait sur les discussions qui peuvent avoir lieu au cours de la présente conférence fédérale-provinciale, aussi bien que celles qui ont débuté ce matin entre les procureurs-généraux des provinces et le ministre de la Justice.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Justice a laissé entendre que je pouvais porter atteinte à la bonne marche des discussions à la conférence fédérale-provinciale. Pourtant le ministre de la Justice a déclaré lui-même qu'il n'y avait pas eu d'entente au sujet des loteries provinciales, que cette question avait été discutée et qu'il n'y avait pas possibilité que l'on reprenne le sujet à la conférence fédérale-provinciale.

A PROPOS DES DEMANDES DU QUÉBEC

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable premier ministre suppléant?

Étant donné que le Québec a une culture et une langue différentes des autres provinces, et par conséquent des besoins différents, le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement fédéral acceptera les demandes légitimes du Québec?

L'hon. Lionel Chevrier (premier ministre suppléant): Le mémoire de la province de Québec, qui a été déposé sur le Bureau de la Chambre, sera étudié attentivement par la conférence et par le gouvernement fédéral de la même façon que les mémoires des autres provinces.

M. Pigeon: Le gouvernement fédéral entend-il capituler devant les demandes de la Colombie-Britannique, demandes plus exigeantes que celles du Québec?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Chevrier: Je vois que l'honorable député a dû consulter son chef, parce qu'hier, celui-ci posait la même question au sujet de la province de Québec.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si la conférence fédérale-provinciale poursuivra ses travaux la semaine prochaine?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, ceci relève des premiers ministres provinciaux ainsi que du gouvernement fédéral qui déterminent, de jour en jour, la procédure à suivre.

(Plus tard)

(Texte)

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral a refusé, à date, la formule de 25, 25, 100 au premier ministre du Québec, si bien que le Québec serait obligé de se contenter de quelque 30 millions de dollars, en vertu du système de péréquation, montant nettement insuffisant en face de ses besoins, à l'heure actuelle?

L'hon. Lionel Chevrier (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les formules soumises par la province de Québec et plusieurs autres sont actuellement étudiées par le gouvernement.

(Traduction)

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

MISE EN DISPONIBILITÉ DES EXPOSÉS DES DÉLÉGATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir s'il s'agit d'une discussion particulière ou bien si nous pouvons y participer? D'après l'allure du débat, je croyais que nous en étions à l'appel des motions. J'aurais une question à poser au premier ministre suppléant. Il a déposé hier les mémoires présentés à la conférence fédérale-provinciale en disant que des exemplaires seraient mis à la portée des députés. Après m'être adressé au bureau des documents parlementaires, j'ai constaté qu'il y en avait un seul exemplaire et qu'il avait déjà été prêté. Je n'ai pas réussi à mettre la main sur un exemplaire original pour en tirer d'autres, et il n'y a pas moyen d'en trouver nulle part.